

Conditions de participation

Les épreuves du Trophée de Ligue U10 - 9 trous sont ouvertes aux joueurs et joueuses répondant aux Règles du statut amateur, licenciés à la Fédération Française de Golf et ayant un certificat médical valide enregistré ou attestant avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Catégories d'âge : U10 (nés en 2014 ou après)

Le nombre maximum d'inscriptions par étape est fixé à 30 participants

Filles / Garçons	Nombre Minimum	Drapeau Minimum	Wild Card
Filles	6	Jaune	5
Garçons	19	Jaune	

Pour l'ensemble des étapes, les joueurs licenciés de la ligue Occitanie seront prioritaires, dans l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis selon les niveaux de drapeau, puis dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre de filles et de garçons prévus aux règlements.

Dates et lieu des étapes 2024

Etape 1 : 24 & 25 février au Golf de Vacquerolles

Etape 2 : 13 & 14 avril au Golf de Téoula

Etape 3 : 27 & 28 avril au Golf du Pic Saint-Loup

Etape 4 : 4 & 5 mai au Golf de Lannemezan

Etape 5 : 19 & 20 mai au Golf de Carcassonne

Etape 6 : 15 & 16 juin au Golf du Cap d'Agde

Etape 7 : 21 & 22 septembre au Golf de Palmola

Etape Finale : 12 & 13 octobre au Golf de Saint Cyprien

Forme de jeu

Score Maximum (limité à 9 coups par trou) / 18 trous / 9 trous par jour / 1 série Filles et 1 série Garçons

Distances préconisées : (parcours adapté *FFGolf*)

U10 Filles : Repère 7 ou U10 Filles

U10 Garçons : Repère 6 ou U10 Garçons

Départs : Tour 1 : Samedi après-midi / Tour 2 : Dimanche matin (*si possible*)

En fonction des particularités des parcours, le départ pourra avoir lieu du Trou n°1 et/ou du Trou n°10

Droits d'engagement

L'inscription à chaque étape se fait au plus tard **10 jours** avant le début de l'épreuve (*Cf. règlements particuliers*)

Le droit d'engagement pour une étape s'élève à maximum **25 €**.

Rappel du règlement général, des préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

Epreuve non-fumeur voir § 1.2.2 (I-5) / **Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits** - Voir § 1.2.2 (I-8)

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc...devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra même en son absence lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du Club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

Nouveauté 2024 : Les voitures sont interdites dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

Suiveurs de parties voir § 1.2.2-4

Tel que préconisé par la fédération pour les compétitions U10, chaque partie devra, si possible, être accompagnée par un(e) suiveur(se) de partie.

Classement Général Trophée de Ligue U10

A l'issue de chaque étape et après départage informatique des ex-aequo, chaque participant **licenciés de la ligue Occitanie**, filles et garçons différenciés, ayant rendu un score sur les 2 tours, se verront attribuer des points : **1 point pour le dernier puis 1 point de plus jusqu'au premier occitan du classement de l'épreuve.**

A l'issue de la dernière étape, un classement final au cumul des étapes récompensera **les 5 premières filles et les 5 premiers garçons de la ligue Occitanie.**